



Logo de l'AME

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER  
ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET  
FORETS EN GATINAIS

ET

L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU  
LOING

CONCERNANT LE MAINTIEN DE L'OUVERTURE DE  
L'ARBORETUM DES BARRES AU PUBLIC

Entre les soussignés

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS (3CFG)**, représentée par M. Albert FEVRIER, Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire n° 2021-021 en date du 9 février 2021 ;

D'une part,

Et

**L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING**, représentée par M. Jean-Paul BILLAULT Président, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'agglomération n° ..... en date du .....

D'autre part

Il est convenu ce qui suit.

## **Exposé**

Par délibération en date du 12 mars 2019, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a repris la mission d'accueil du public à l'arboretum des Barres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée de 2 ans.

Une convention a été signée en date du 11 avril 2019, entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Préfecture du Loiret et la Direction Régionale des Finances Publiques pour entériner cette reprise.

A l'occasion de différentes rencontres avec les acteurs publics locaux, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing s'était engagée à participer financièrement au projet de réouverture de l'arboretum des Barres.

Les services de l'Etat ont sollicité la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, en 2021, pour poursuivre sa mission sur ce site dans des conditions identiques pour 2 années supplémentaires. L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a réitéré son appui financier.

En mars 2023, l'Etat a renouvelé sa demande pour une année supplémentaire courant jusqu'au 30 mars 2024.

Pour mener à bien ce renouvellement de mission, il est nécessaire que l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing participe financièrement.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

En vertu de ses statuts, l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing peut conclure des conventions avec les communes extérieures à son périmètre dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de tourisme.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ont décidé de conclure la présente convention, qui a pour objet de définir les conditions générales de la participation financière de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing dans le projet de réouverture au public de l'arboretum des Barres.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENT RECIPROQUES**

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais portera le projet dont le coût annuel est estimé à 220.000 € TTC.

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing s'engage à prendre en charge financièrement une partie des charges de fonctionnement à hauteur de 5.000 € annuellement.

- Chaque année, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'engage à fournir un bilan aux partenaires financiers ;
- La communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'engage également à intégrer le logo de l'AME sur tous ses supports de communication ;

- Une prestation de transport vers l'Arboretum peut être prise en charge par la 3CFG au bénéfice des écoles du territoire de l'AME, qui réservent une visite guidée auprès de l'Association Eco LoKaterre ;
- Possibilité pour les communes de l'AME d'acquérir des entrées à l'arboretum à 50% du tarif, pour revente ou distribution à la population

### **ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année.

### **ARTICLE 4 – DATE D'EFFET**

La présente convention prendra effet à la date à laquelle elle aura acquis son caractère exécutoire.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RESILIATION**

La résiliation de la présente convention pourra être prononcée sans indemnité en cas de non réalisation du projet objet de la présente.

Fait à Lorris, le.....

Pour la Communauté de Communes  
Canaux et Forêts en Gâtinais  
Le Président,  
Albert Février

Pour l'Agglomération Montargoise  
et Rives du Loing  
Le président  
Jean-Paul BILLAULT